

Chambres d' Hôtes 123 Soleil, rue René Cassin 07130 Saint Péray

conditions particulières:

chambres:

Les prix s'entendent par chambre et par nuitée, petit déjeuner compris, taxe de séjour en sus.

La réservation ne sera effective qu'après réception d'arrhes d'un montant de 50% du coût du séjour et du contrat dûment remplis et confirmation par email de notre part.

Le règlement se fera soit par espèces, chèques bancaires, chèques vacances ancv, virements bancaires; nous n'acceptons pas la carte bancaire.

Table d' Hôtes:

Le soir et uniquement sur réservation 24 h 00 à l'avance:

conditions générales:

Seule la loi française est applicable au contrat.

Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat.

Le propriétaire s'engage à ne divulguer à aucun tiers les informations de quelque nature que ce soit, que le locataire aura été amené à lui donner à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

Ces dernières dispositions ne sont toutefois pas applicables s'agissant des demandes de renseignements qui seraient formulées par les administrations et/ou tribunaux.

paiement:

Le solde de la location sera versé lors de l'arrivée.

Le coût des repas sera versé à la fin du séjour.

Si le locataire retarde son arrivée, il doit au préalable en aviser le propriétaire, les sommes engagées reste dues.

utilisation des lieux:

Toutes réparations quelle qu'en soit l'importance, rendues nécessaires par la négligence du locataire en cours de location seront à sa charge.

La location ne peut en aucun cas bénéficier à d'autres personnes que celles prévues au contrat.

Le nombre de personnes ne peut être supérieur au nombre mentionné sur le contrat.

L'accès à d'autres personnes que celles prévues au contrat n'est pas autorisé.

L'accès à la piscine est uniquement autorisé aux personnes hébergées. Le règlement intérieur spécifiant les conditions d'accès à la piscine affiché doit être respecté. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents et la présence d'un des parents est obligatoire lors de la baignade.

Chaque chambre dispose d'un espace de stationnement dans la propriété; le stationnement n'est pas surveillé.

Le déplacement des véhicules doit se faire à vitesse réduite et n'engendrer aucune gêne pour l'ensemble des personnes hébergées.

L'accès des caravanes, camping cars, ainsi que d'autres véhicules n'appartenant pas aux personnes hébergées n'est pas autorisé.

L'accès à la propriété est maintenu fermé, il est interdit de bloquer le portail en position ouverte.

conditions de résiliation:

Toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée:

a) résiliation à l'initiative du locataire:

- lorsque la résiliation intervient dans un délai de 3 mois avant l'entrée dans les lieux, le propriétaire restitue dans les 30 jours de la résiliation l'intégralité du montant des arrhes versées par le locataire.

- si cette résiliation intervient dans un délai compris entre 2 et 3 mois avant l'entrée dans les lieux, le propriétaire restitue dans les 30 jours de la résiliation 75 % du montant des arrhes versées par le locataire.

- si cette résiliation intervient dans un délai compris entre 1 et 2 mois avant l'entrée dans les lieux, le propriétaire restitue dans les 30 jours de la résiliation 50 % du montant des arrhes versées par le locataire.

- si cette résiliation intervient dans un délai inférieur à un mois avant l'entrée dans les lieux, le propriétaire conserve l'intégralité du montant des arrhes versées par le locataire.

b) Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat et passé un délai de 24 heures et sans avis notifié du propriétaire:

le présent contrat est considéré comme résilié

les arrhes restent acquises au propriétaire

le propriétaire peut disposer de sa location

c) résiliation à l'initiative du propriétaire:

avant l'entrée dans les lieux:

En cas de résiliation du présent contrat par le propriétaire avant l'entrée dans les lieux, pour quelle cause que ce soit sauf cas de force majeure, il reversera au locataire le montant des arrhes reçues.

Cette restitution sera adressée au locataire par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 30 jours à compter de la notification de la résiliation.

après l'entrée dans les lieux:

Lorsque la résiliation du contrat par le propriétaire pendant la durée de la location, elle doit être dûment justifiée (défaut de paiement, chèque sans provision émis par le locataire, non respect du règlement piscine, plaintes du voisinage,...).

Cette notification est spécifiée par lettre remise en main propre au locataire contre accusé de réception et entraîne le départ du locataire dans les 24 heures.

Quelque soit la cause de la résiliation, l'intégralité du montant du séjour reste acquise au propriétaire.

interruption du séjour:

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas remise en cause, l'intégralité du séjour reste acquise au propriétaire.

litiges ou réclamations:

Pour tous les litiges qui naîtraient de l'exécution ou de l'interruption du présent contrat, seuls les tribunaux dont dépend la location (rue René Cassin 07130 saint Péray) sont compétents.